

8 SEPTEMBRE 2009



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 8 septembre 2009 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**JEAN-MARC MALTAIS
ALAIN CHÉNIER
ONIL COUTURE**

**PAUL M. ROLLAND
RÉAL BRUNELLE
SERGE DION**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Madame **CATHERINE NADEAU**, greffière, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2009-09-392 1.1 Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 8 septembre 2009

2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
 - 2009-09-393 2.1 Adoption des procès-verbaux des assemblées du conseil municipal tenues les 17, 27 et 31 août 2009

8 SEPTEMBRE 2009

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 2009-09-394 3.1 Adoption de la liste des comptes à payer du mois d'août 2009
- N.M. 3.2 Dépôt de la liste des permis de construction du mois d'août 2009
- 2009-09-395 3.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée des membres du Comité Consultatif d'Urbanisme tenue le 18 août 2009

4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT

- A.M. 5.1 Avis de motion de la présentation d'un règlement modifiant le règlement numéro 955-2008 sur la tarification de l'exercice financier 2009 afin d'ajouter les tarifs applicables pour une demande de révision du rôle d'évaluation foncière
- 2009-09-396 5.2 Dispense de lecture lors de l'adoption du règlement numéro 955-01-2009 intitulé : Règlement modifiant le règlement numéro 955-2008 sur la tarification de l'exercice financier 2009 afin d'ajouter les tarifs applicables pour une demande de révision du rôle d'évaluation foncière
- A.M. 5.3 Avis de motion de la présentation d'un règlement d'emprunt d'une somme de cent quatre-vingt-quinze mille dollars (195 000 \$) pour l'acquisition d'un camion d'urgence rapide
- 2009-09-397 5.4 Dispense de lecture lors de l'adoption du règlement numéro 964-2009 intitulé : Règlement d'emprunt d'une somme de cent quatre-vingt-quinze mille dollars (195 000 \$) pour l'acquisition d'un camion d'urgence rapide
- 2009-09-398 5.5 Adoption du deuxième projet de règlement numéro 876-58-2009 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin de créer à même une partie de la zone A05-520, la zone H05-526 (Érablière Brunelle), d'ajouter certains usages aux usages autorisés dans la zone R04-485 (Projet Rive Gauche), d'ajouter le galvalume aux matériaux de revêtement extérieur autorisés sur les toitures et de réviser certaines normes d'implantation applicables sur l'ensemble du territoire
- 2009-09-399 5.6 Adoption du deuxième projet de règlement numéro 876-59-2009 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin de créer à même la totalité de la zone A02-235, la zone H02-235 et d'y autoriser les habitations unifamiliales isolée (projet Vert Forêt)

8 SEPTEMBRE 2009

6. **RÈGLEMENTS**

- N.M. 6.1 Adoption du règlement numéro 959-01-2009 intitulé : Règlement modifiant le règlement d'emprunt numéro 959-2009 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 2 425 000 \$

7. **AFFAIRES COURANTES**

7.1 **TRÉSORERIE**

7.2 **TRAVAUX PUBLICS**

- 2009-09-400 7.2.1 Installation de nouveaux luminaires de rue dans le secteur de la rue des Patriotes

7.3 **URBANISME**

- 2009-09-401 7.3.1 Demande de dérogation mineure afin de permettre l'empiètement d'une galerie dans la bande de protection riveraine, jusqu'à un maximum de 0,95 m, conditionnellement à ce que les travaux effectués au niveau du sol soient limités aux seuls supports essentiels pour le soutien de la galerie (1197, rue Shefford)
- 2009-09-402 7.3.2 Demande de dérogation mineure afin de permettre l'empiètement d'un balcon dans la bande de protection riveraine, jusqu'à un maximum de 2,50 m, conditionnellement à ce que les travaux effectués au niveau du sol soient limités aux seuls supports essentiels pour le soutien du balcon (1199, rue Shefford)
- 2009-09-403 7.3.3 Résolution afin d'enlever le caractère de rue et de fermer à titre de chemin public les lots 4 405 596 à 4 405 602 du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome (rue des Lilas)
- 2009-09-404 7.3.4 Autorisation de signature d'un acte de vente entre la Ville de Bromont et Les Constructions Brome-Missisquoi Inc. (rue des Lilas)
- 2009-09-405 7.3.5 Acquisition d'une servitude pour une conduite d'égout pluvial et un point de rejet de ces eaux pluviales, touchant une partie du lot 2 591 569 du cadastre officiel du Québec de Le Complexe Dufferin Inc. (rue Charles-X)
- 2009-09-406 7.3.6 Acquisition d'une servitude pour une conduite d'égout pluvial, touchant une partie du lot 3 318 600 du cadastre officiel du Québec de Monsieur Pierre Levac et Madame Louise Gauthier (rue Charles-X)
- 2009-09-407 7.3.7 Acceptation d'une convention intervenue entre Madame Isabelle Dion et Monsieur Benoit Carpentier et Ville de Bromont pour l'acquisition d'une servitude d'égout pluvial, touchant une partie du lot 2 928 673 du cadastre officiel du Québec (rue Gagnon)

8 SEPTEMBRE 2009

2009-09-408 7.3.8 Acceptation d'une convention intervenue entre Monsieur Gaétan Duguay et Ville de Bromont pour l'acquisition d'une servitude d'égout pluvial, touchant une partie du lot 2 928 682 du cadastre officiel du Québec (rue Gagnon)

2009-09-409 7.3.9 Remplacement du nom d'un tronçon du boulevard de Bromont par chemin Saxby Sud

7.4 ASSAINISSEMENT DES EAUX

7.5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2009-09-410 7.5.1 Demande de subvention dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives pour l'annexe de l'Aréna

2009-09-411 7.5.2 Plan d'action « Route Verte – pistes et sentiers »

7.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.7 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

2009-09-412 7.7.1 Confirmation du mandat à la firme René Laporte et Associés Inc. comme consultant externe pour le regroupement d'achat d'assurances de dommages

N.M. 7.7.2 Prolongation des trottoirs de la rue Shefford

N.M. 7.7.3 Travaux et honoraires supplémentaires pour le projet de la rue Shefford

8. DIVERS

2009-09-413 8.1 Achat de billets pour le souper bénéfice de la Fondation du Centre hospitalier de Granby

9. AFFAIRES DU PERSONNEL

2009-09-414 9.1 Nomination de Madame Francine Huneault au poste de préposée à la taxation

2009-09-415 9.2 Mise à jour des salaires des pompiers de la Ville de Bromont

2009-09-416 9.3 Nomination de deux (2) postes de lieutenant à la Caserne 1

2009-09-417 9.4 Lettre d'entente avec le syndicat des employés municipaux de la Ville de Bromont

8 SEPTEMBRE 2009

- N.M. 9.5 Dépôt de la liste des embauches de surnuméraires
- 10. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- N.M. 10.1 Dépôt d'une correspondance de la Régie des alcools, des courses et des jeux relative à une demande de permis pour le Centre de Ski Bromont
- N.M. 10.2 Dépôt d'une correspondance de la Régie des alcools, des courses et des jeux relative à une demande de permis pour Balnéa
- N.M. 10.3 Dépôt d'une lettre de remerciements de la Société Bromont en Art
- 11. VARIA**
- N.M. 11.1 Avis de motion de la présentation d'un règlement modifiant le règlement numéro 959-2009 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 2 575 000 \$
- 2009-09-418 11.2 Achat de billets pour la 13^e dégustation de pâté chinois
- N.M. **12. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 2009-09-419 **13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

LA GREFFIÈRE

CATHERINE NADEAU

2009-09-392

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2009

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

8 SEPTEMBRE 2009

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 8 septembre 2009 avec les modifications suivantes :

- Les sujets 6.1 et 7.7.2 sont retirés de l'ordre du jour ;
- Le sujet 7.7.3 est reporté à une séance subséquente ;
- Les sujets suivants sont ajoutés au VARIA de l'ordre du jour :
 - 11.1 Avis de motion de la présentation d'un règlement modifiant le règlement numéro 959-2009 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 2 575 000 \$;
 - 11.2 Achat de billets pour la 13^e dégustation de pâté chinois.

ADOPTÉ

2009-09-393

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL MUNICIPAL TENUES LES 17, 27 ET 31 AOÛT 2009

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie desdits procès-verbaux ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tels que rédigés et sans modification, les procès-verbaux des assemblées du conseil municipal tenues les 17, 27 et 31 août 2009.

ADOPTÉ

8 SEPTEMBRE 2009

2009-09-394

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS
D'AOÛT 2009**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer du mois d'août 2009 au montant de **DEUX MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-DIX MILLE CINQ CENT VINGT-NEUF DOLLARS ET QUATRE-VINGT-SEIZE CENTS (2 570 529,96 \$)** à payer par le fonds d'administration.

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques en paiement desdits comptes.

ADOPTÉ

N.M.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS
D'AOÛT 2009**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois d'août 2009. Le montant des permis émis durant le mois d'août 2009 se chiffre à **TROIS MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE DOLLARS (3 284 000 \$)**.

2009-09-395

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE
18 AOÛT 2009**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit procès-verbal ;

ATTENDU QUE Madame la mairesse Pauline Quinlan s'est retirée de son siège ;

8 SEPTEMBRE 2009

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil municipal entérine les recommandations faites par le Comité Consultatif d'Urbanisme dans son assemblée du 18 août 2009.

ADOPTÉ

A.M.

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 955-2008 SUR LA
TARIFICATION DE L'EXERCICE FINANCIER 2009 AFIN
D'AJOUTER LES TARIFS APPLICABLES POUR UNE DEMANDE DE
RÉVISION DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE**

Monsieur le conseiller **JEAN-MARC MALTAIS** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente pour adoption, un règlement modifiant le règlement numéro 955-2008 sur la tarification de l'exercice financier 2009 afin d'ajouter les tarifs applicables pour une demande de révision du rôle d'évaluation foncière.

2009-09-396

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 955-01-2009 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 955-2008 SUR LA TARIFICATION DE
L'EXERCICE FINANCIER 2009 AFIN D'AJOUTER LES TARIFS
APPLICABLES POUR UNE DEMANDE DE RÉVISION DU RÔLE
D'ÉVALUATION FONCIÈRE**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

8 SEPTEMBRE 2009

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE dispenser la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption du règlement numéro 955-01-2009 intitulé : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 955-2008 SUR LA TARIFICATION DE L'EXERCICE FINANCIER 2009 AFIN D'AJOUTER LES TARIFS APPLICABLES POUR UNE DEMANDE DE RÉVISION DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE.

ADOPTÉ

A.M.

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE CENT QUATRE-VINGT-QUINZE
MILLE DOLLARS (195 000 \$) POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION
D'URGENCE RAPIDE**

Monsieur le conseiller **ONIL COUTURE** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente pour adoption, un règlement d'emprunt d'une somme de CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE DOLLARS (195 000 \$) pour l'acquisition d'un camion d'urgence rapide.

2009-09-397

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 964-2009 INTITULÉ : RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE
SOMME DE CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE DOLLARS
(195 000 \$) POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION D'URGENCE
RAPIDE**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

8 SEPTEMBRE 2009

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE dispenser la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption du règlement numéro 964-2009 intitulé : **RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE DOLLARS (195 000 \$) POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION D'URGENCE RAPIDE.**

ADOPTÉ

2009-09-398

ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-58-2009 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE CRÉER À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE A05-520, LA ZONE H05-526 (ÉRABLIÈRE BRUNELLE), D'AJOUTER CERTAINS USAGES AUX USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE R04-485 (PROJET RIVE GAUCHE), D'AJOUTER LE GALVALUME AUX MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR AUTORISÉS SUR LES TOITURES ET DE RÉVISER CERTAINES NORMES D'IMPLANTATION APPLICABLES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

ATTENDU QUE Monsieur le conseiller RÉAL BRUNELLE s'est retiré de son siège ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit deuxième projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU la résolution numéro 2009-07-285 dispensant la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption des projets de règlement et du règlement numéro 876-58-2009 ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 17 août 2009 à 19:30 heures ;

ATTENDU QUE ledit deuxième projet de règlement est disponible pour la population ;

8 SEPTEMBRE 2009

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le deuxième projet de règlement numéro 876-58-2009 intitulé : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE CRÉER À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE A05-520, LA ZONE H05-526 (ÉRABLIÈRE BRUNELLE), D'AJOUTER CERTAINS USAGES AUX USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE R04-485 (PROJET RIVE GAUCHE), D'AJOUTER LE GALVALUME AUX MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR AUTORISÉS SUR LES TOITURES ET DE RÉVISER CERTAINES NORMES D'IMPLANTATION APPLICABLES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE.

ADOPTÉ

2009-09-399

ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-59-2009 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE CRÉER À MÊME LA TOTALITÉ DE LA ZONE A02-235, LA ZONE H02-235 ET D'Y AUTORISER LES HABITATIONS UNIFAMILIALES ISOLÉE (PROJET VERT FORÊT)

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit deuxième projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU la résolution numéro 2009-07-287 dispensant la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption des projets de règlement et du règlement numéro 876-59-2009 ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 17 août 2009 à 19:30 heures ;

ATTENDU QUE ledit deuxième projet de règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

8 SEPTEMBRE 2009

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le deuxième projet de règlement numéro 876-59-2009 intitulé : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE CRÉER À MÊME LA TOTALITÉ DE LA ZONE A02-235, LA ZONE H02-235 ET D'Y AUTORISER LES HABITATIONS UNIFAMILIALES ISOLÉE (PROJET VERT FORÊT).

ADOPTÉ

N.M.

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 959-01-2009 INTITULÉ :
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO
959-2009 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR
UN MONTANT ADDITIONNEL DE 2 425 000 \$**

Le sujet 6.1 est retiré de l'ordre du jour.

2009-09-400

**INSTALLATION DE NOUVEAUX LUMINAIRES DE RUE DANS LE
SECTEUR DE LA RUE DES PATRIOTES**

ATTENDU QUE le Service des travaux publics a reçu une demande d'installation de trois (3) nouveaux luminaires de rue dans le secteur des golfs car, malgré la présence de luminaires décoratifs sur les propriétés privées, les intersections sont très sombres le soir;

ATTENDU QUE selon une procédure établie en 2007, la demande a été soumise aux différents services concernés;

ATTENDUE QUE nous avons reçu les recommandations d'usage et que cette demande est justifiée;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder l'autorisation au Service des travaux publics de procéder, en collaboration avec Hydro-Québec, à l'installation de nouveaux luminaires sur la rue des Patriotes.

ADOPTÉ

8 SEPTEMBRE 2009

2009-09-401

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN DE PERMETTRE
L'EMPIÈTEMENT D'UNE GALERIE DANS LA BANDE DE
PROTECTION RIVERAINE, JUSQU'À UN MAXIMUM DE 0,95 M,
CONDITIONNELLEMENT À CE QUE LES TRAVAUX EFFECTUÉS
AU NIVEAU DU SOL SOIENT LIMITÉS AUX SEULS SUPPORTS
ESSENTIELS POUR LE SOUTIEN DE LA GALERIE (1197, RUE
SHEFFORD)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder la demande de dérogation mineure afin de permettre l'empiètement d'une galerie dans la bande de protection riveraine, jusqu'à un maximum de 0,95 m, conditionnellement à ce que les travaux effectués au niveau du sol soient limités aux seuls supports essentiels pour le soutien de la galerie (1197, rue Shefford).

ADOPTÉ

2009-09-402

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN DE PERMETTRE
L'EMPIÈTEMENT D'UN BALCON DANS LA BANDE DE
PROTECTION RIVERAINE, JUSQU'À UN MAXIMUM DE 2,50 M,
CONDITIONNELLEMENT À CE QUE LES TRAVAUX EFFECTUÉS
AU NIVEAU DU SOL SOIENT LIMITÉS AUX SEULS SUPPORTS
ESSENTIELS POUR LE SOUTIEN DU BALCON (1199, RUE
SHEFFORD)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder la demande de dérogation mineure afin de permettre l'empiètement d'un balcon dans la bande de protection riveraine, jusqu'à un maximum de 2,50 m, conditionnellement à ce que les travaux effectués au niveau du sol soient limités aux seuls supports essentiels pour le soutien du balcon (1199, rue Shefford).

ADOPTÉ

8 SEPTEMBRE 2009

2009-09-403

**RÉSOLUTION AFIN D'ENLEVER LE CARACTÈRE DE RUE ET DE
FERMER À TITRE DE CHEMIN PUBLIC LES LOTS 4 405 596 À
4 405 602 DU CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC,
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME (RUE DES LILAS)**

ATTENDU QUE Ville de Bromont a convenu par protocole d'entente, portant le numéro P2009-RDL-06, différentes modalités visant le prolongement de la rue des Lilas avec Les Constructions Brome-Missisquoi inc.;

ATTENDU QUE le conseil municipal a accepté ledit protocole d'entente en vertu de la résolution portant le numéro 2009-05-229;

ATTENDU QUE suivant les termes du protocole d'entente, la Ville de Bromont s'est engagée à céder les lots 4 405 596 à 4 405 602, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, faisant partie de l'emprise de la rue des Lilas, à Les Constructions Brome-Missisquoi inc.;

ATTENDU QU'avant que Ville de Bromont cède ces lots, elle doit leurs retirer le caractère de rue et les fermer à titre de chemin public;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE retirer le caractère de rue et de fermer à titre de chemin public les lots 4 405 596 à 4 405 602, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, ayant respectivement une superficie de quarante-huit mètres carrés et sept dixièmes (48,7 m²), quarante-huit mètres carrés et huit dixièmes (48,8 m²), quarante-huit mètres carrés et huit dixièmes (48,8 m²), quarante-huit mètres carrés et huit dixièmes (48,8 m²), quarante-huit mètres carrés et sept dixièmes (48,7 m²), cinquante-deux mètres carrés et six dixièmes (52,6 m²) et quarante-huit mètres carrés et sept dixièmes (48,7 m²), représentant une partie de la rue des Lilas.

ADOPTÉ

2009-09-404

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ACTE DE VENTE ENTRE LA
VILLE DE BROMONT ET LES CONSTRUCTIONS BROME-
MISSISQUOI INC. (RUE DES LILAS)**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a signé un protocole d'entente avec Les Constructions Brome-Missisquoi Inc. ;

8 SEPTEMBRE 2009

ATTENDU QU'en vertu de ce protocole d'entente, la Ville de Bromont doit vendre sept (7) lots situés dans l'emprise de la rue des Lilas ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du projet d'acte de vente soumis par Me Joanne Désourdy, notaire ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'entériner l'acte de vente soumis par Me Joanne Désourdy, notaire.

DE procéder à la vente de sept (7) lots à Les Constructions Brome-Missisquoi Inc. pour la somme de **UN (1) DOLLAR**.

D'autoriser la mairesse, Madame Pauline Quinlan, et la greffière ou le greffier par intérim à signer pour et au nom de la Ville de Bromont ledit acte de vente.

ADOPTÉ

2009-09-405

**ACQUISITION D'UNE SERVITUDE POUR UNE CONDUITE D'ÉGOUT
PLUVIAL ET UN POINT DE REJET DE CES EAUX PLUVIALES,
TOUCHANT UNE PARTIE DU LOT 2 591 569 DU CADASTRE
OFFICIEL DU QUÉBEC DE LE COMPLEXE DUFFERIN INC. (RUE
CHARLES-X)**

ATTENDU QUE Le Complexe Dufferin inc. est propriétaire du lot 2 591 569, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford;

ATTENDU QU'une conduite d'égout pluvial traverse une partie de l'immeuble du propriétaire;

ATTENDU QU'un point de rejet des eaux pluviales est nécessaire pour l'évacuation de ces eaux pluviales;

ATTENDU QUE Ville de Bromont ne possède aucun droit pour la gestion de cette infrastructure municipale sur l'immeuble du propriétaire;

ATTENDU QUE Ville de Bromont désire acquérir les droits inhérents à la gestion de cette infrastructure municipale;

8 SEPTEMBRE 2009

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de servitude rédigé par Me André Robitaille, notaire ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont acquière de Le Complexe Dufferin inc. une servitude relativement à une conduite d'égout pluvial et à un point de rejet de ces eaux pluviales, touchant une partie du lot 2 591 569, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant une superficie de trente-huit mètres carrés et huit dixièmes (38,8 m²), montrée à la description technique préparée par Monsieur Gilbert Grondin, arpenteur-géomètre, portant sa minute 13389, dossier 4812.

D'accepter le projet d'acte de servitude soumis par Me André Robitaille, notaire.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de servitude soumis.

ADOPTÉ

2009-09-406

**ACQUISITION D'UNE SERVITUDE POUR UNE CONDUITE D'ÉGOUT
PLUVIAL, TOUCHANT UNE PARTIE DU LOT 3 318 600 DU
CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC DE MONSIEUR PIERRE LEVAC
ET MADAME LOUISE GAUTHIER (RUE CHARLES-X)**

ATTENDU QUE Monsieur Pierre Levac et Madame Louise Gauthier sont propriétaires du lot 3 318 600, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford;

ATTENDU QU'une conduite d'égout pluvial traverse une partie de l'immeuble des propriétaires;

ATTENDU QUE Ville de Bromont ne possède aucun droit pour la gestion de cette infrastructure municipale sur l'immeuble des propriétaires;

ATTENDU QUE Ville de Bromont désire acquérir les droits inhérents à la gestion de cette infrastructure municipale;

8 SEPTEMBRE 2009

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de servitude rédigé par Me André Robitaille, notaire ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont acquière de Monsieur Pierre Levac et Madame Louise Gauthier une servitude relativement à une conduite d'égout pluvial, touchant une partie du lot 3 318 600, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant une superficie de deux cent vingt et un mètres carrés et cinq dixièmes (221,5 m²), montrée à la description technique préparée par Monsieur Gilbert Grondin, arpenteur-géomètre, portant sa minute 13389, dossier 4812.

D'accepter le projet d'acte de servitude soumis par Me André Robitaille, notaire.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de servitude soumis.

ADOPTÉ

2009-09-407

**ACCEPTATION D'UNE CONVENTION INTERVENUE ENTRE
MADAME ISABELLE DION ET MONSIEUR BENOIT CARPENTIER
ET VILLE DE BROMONT POUR L'ACQUISITION D'UNE
SERVITUDE D'ÉGOUT PLUVIAL, TOUCHANT UNE PARTIE DU LOT
2 928 673 DU CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC (RUE GAGNON)**

ATTENDU QUE Madame Isabelle Dion et Monsieur Benoit Carpentier sont propriétaires du lot 2 928 673, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, ayant façade sur la rue Gagnon;

ATTENDU QU'une partie des eaux pluviales de la rue Gagnon se déversent et se dissipent sur la propriété de Madame Isabelle Dion et Monsieur Benoit Carpentier;

ATTENDU QU'une convention est intervenue entre Madame Isabelle Dion et Monsieur Benoit Carpentier et Ville de Bromont permettant aux ateliers municipaux d'implanter une conduite d'égout pluvial pour l'évacuation des eaux pluviales et à la gestion du territoire d'acquiescer les droits inhérents à la gestion de cette nouvelle infrastructure municipale sur la propriété de Madame Isabelle Dion et Monsieur Benoit Carpentier;

8 SEPTEMBRE 2009

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie de la convention ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser Monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, à signer pour et au nom de Ville de Bromont, ladite convention.

QUE Ville de Bromont accepte les termes de la convention intervenue avec Madame Isabelle Dion et Monsieur Benoit Carpentier.

ADOPTÉ

2009-09-408

**ACCEPTATION D'UNE CONVENTION INTERVENUE ENTRE
MONSIEUR GAÉTAN DUGUAY ET VILLE DE BROMONT POUR
L'ACQUISITION D'UNE SERVITUDE D'ÉGOUT PLUVIAL,
TOUCHANT UNE PARTIE DU LOT 2 928 682 DU CADASTRE
OFFICIEL DU QUÉBEC (RUE GAGNON)**

ATTENDU QUE Monsieur Gaétan Duguay est propriétaire du lot 2 928 682, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, ayant façade sur la rue Gagnon;

ATTENDU QU'une partie des eaux pluviales de la rue Gagnon se déversent et se dissipent sur la propriété de Monsieur Gaétan Gagnon;

ATTENDU QU'une convention est intervenue entre Monsieur Gaétan Duguay et Ville de Bromont permettant aux ateliers municipaux d'implanter une conduite d'égout pluvial pour l'évacuation des eaux pluviales et à la gestion du territoire d'acquiescer les droits inhérents à la gestion de cette nouvelle infrastructure municipale sur la propriété de Monsieur Gaétan Duguay;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie de la convention ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

8 SEPTEMBRE 2009

D'autoriser Monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, à signer pour et au nom de Ville de Bromont, ladite convention.

QUE Ville de Bromont accepte les termes de la convention intervenue avec Monsieur Gaétan Duguay.

ADOPTÉ

2009-09-409

REMPLACEMENT DU NOM D'UN TRONÇON DU BOULEVARD DE BROMONT PAR CHEMIN SAXBY SUD

ATTENDU QUE le tronçon de l'artère située au nord du carrefour giratoire conduisant vers l'autoroute 10 et le Canton de Shefford porte le nom de boulevard de Bromont;

ATTENDU QUE le carrefour giratoire a brisé la linéarité de ce tronçon;

ATTENDU QUE les panneaux directionnels installés au carrefour giratoire indiquent la direction du chemin Saxby Sud en direction nord;

ATTENDU QUE l'indication vers le chemin Saxby Sud entraîne une certaine confusion pour ceux qui se dirigent vers le camping Vélo 2000 dont le numéro civique est situé sur le boulevard de Bromont ;

ATTENDU QUE le tronçon du boulevard de Bromont situé au nord du carrefour giratoire change de nom à la limite de la Ville pour celui de chemin Saxby Sud et qu'aucune barrière physique ne vient indiquer ce changement de nom;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE remplacer le nom du tronçon du boulevard de Bromont situé au nord du carrefour giratoire par celui de chemin Saxby Sud.

ADOPTÉ

8 SEPTEMBRE 2009

2009-09-410

**DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME
DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES
POUR L'ANNEXE DE L'ARÉNA**

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite procéder à la construction d'une annexe au Centre sportif et culturel de Bromont afin de se doter d'infrastructures supplémentaires dans le but de répondre aux besoins des familles et de la population en générale ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont ne possède pas toutes les ressources financières pour effectuer l'agrandissement du Centre sportif et culturel de Bromont ;

ATTENDU les impacts sur le développement résidentiel et les services offerts aux citoyens ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE confirmer l'engagement de la Ville de Bromont à payer sa part des coûts admissibles au projet.

DE confirmer l'engagement de la Ville de Bromont à payer les coûts d'exploitation continue du projet.

DE désigner Monsieur Francis Bouchard, architecte de la firme Héloïse Thibodeau, comme personne autorisée à agir et à signer pour et au nom de la Ville de Bromont, les documents relatifs au projet mentionné ci-dessous.

ADOPTÉ

2009-09-411

PLAN D'ACTION « ROUTE VERTE – PISTES ET SENTIERS »

ATTENDU la nécessité de compléter les travaux entrepris;

ATTENDU la nécessité d'assurer le pérennité du réseau des pistes et sentiers;

ATTENDU la nécessité d'organiser le travail par champ d'expertise;

8 SEPTEMBRE 2009

ATTENDU la volonté de mener à terme la réalisation complète de la Route verte « la Villageoise», de « la Bromontoise » liant les districts Shefford et Adamsville en desservant le Technoparc;

ATTENDU la volonté de lier l'ensemble des réseaux existants (Route verte, Bromontoise, Ceinture de randonnée, Sintra, DNLG, le Sentier du village et le Sentier du Mont-Berthier ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE recevoir favorablement le plan d'action « Route verte – pistes et sentiers».

DE reconnaître ce plan d'action comme étant l'outil prioritaire du développement et de la consolidation de l'ensemble du réseau des pistes et sentiers.

ADOPTÉ

2009-09-412

CONFIRMATION DU MANDAT À LA FIRME RENÉ LAPORTE ET ASSOCIÉS INC. COMME CONSULTANT EXTERNE POUR LE REGROUPEMENT D'ACHAT D'ASSURANCES DE DOMMAGES

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a conclu une entente en 2008 avec les municipalités membres du regroupement des villes de Varennes / Ste-Julie et que celle-ci vient à échéance le 1er décembre 2013;

ATTENDU QUE la firme *René Laporte et Associés inc.* est le soumissionnaire gagnant de l'appel d'offres fait en juillet – août 2009 par l'Union des municipalités du Québec pour obtenir les services d'un gestionnaire risques en assurances de dommages pour le regroupement des villes de Varennes / Sainte-Julie et que celle-ci agira à titre de conseillers dans le cadre dudit regroupement;

ATTENDU l'offre de service de *René Laporte et Associés inc.* datée d'août 2009 est valide pour la période du 1er décembre 2009 au 1er décembre 2013 et, que selon l'article 10 de l'entente de regroupement du regroupement des villes de Varennes / Sainte-Julie, les services de la firme *René Laporte & Associés inc.* sont renouvelables sur une base annuelle;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater la firme *René Laporte & Associés inc.* pour effectuer les travaux relatifs à la procédure d'appel d'offres ou de négociation de gré à gré concernant l'acquisition d'un nouveau portefeuille d'assurances de dommages à l'intérieur du regroupement des municipalités participant à la démarche.

8 SEPTEMBRE 2009

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder, pour une durée d'un an, un contrat de service à la firme *René Laporte & Associés inc.* pour effectuer les travaux relatifs à la procédure d'appel d'offres ou de négociation de gré à gré en vue de l'acquisition d'un nouveau portefeuille d'assurances de dommages et ce, à l'intérieur du regroupement des municipalités participant à la démarche, le tout selon l'offre de service datée d'août 2009.

QUE ce contrat soit renouvelable annuellement selon les conditions et les tarifs suivants :

-1 209.09 \$, à laquelle il faut ajouter les taxes applicables, lorsqu'un appel d'offres sera effectué.

-1 209.09 \$, à laquelle il faut ajouter les taxes applicables, lorsqu'il y aura un renouvellement de gré à gré.

ADOPTÉ

N.M.

PROLONGATION DES TROTTOIRS DE LA RUE SHEFFORD

Le sujet 7.7.2 est retiré de l'ordre du jour.

N.M.

**TRAVAUX ET HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES POUR LE
PROJET DE LA RUE SHEFFORD**

Le sujet 7.7.3 est reporté à une séance subséquente.

8 SEPTEMBRE 2009

2009-09-413

**ACHAT DE BILLETS POUR LE SOUPER BÉNÉFICE DE LA
FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE GRANBY**

ATTENDU QUE le souper bénéfice annuel de la Fondation du Centre hospitalier de Granby se tiendra le samedi 7 novembre 2009 à 18 heures au Château Bromont ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'acheter deux (2) billets pour la 21^e édition du souper bénéfice de la Fondation du Centre hospitalier de Granby pour un montant total de **TROIS CENTS DOLLARS (300 \$)**, qui aura lieu le 7 novembre 2009.

ADOPTÉ

2009-09-414

**NOMINATION DE MADAME FRANCINE HUNEULT AU POSTE DE
PRÉPOSÉE À LA TAXATION**

ATTENDU le départ à la retraite de Madame Lucie Gauvin, après 30 ans de bons et loyaux services ;

ATTENDU QUE le poste a été affiché à l'interne, conformément à la convention collective en vigueur, et que Madame Francine Huneault a posé sa candidature;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Madame Francine Huneault soit nommée au poste de préposée à la taxation, au taux de la classe 2A, employés de bureau, de la convention collective en vigueur, au moment où un commis aux comptes payables et à la taxation sera engagé.

Madame Francine Huneault aura droit à une période d'essai de familiarisation de 60 jours, selon l'article 16.06 de la convention collective.

ADOPTÉ

8 SEPTEMBRE 2009

2009-09-415

MISE À JOUR DES SALAIRES DES POMPIERS DE LA VILLE DE BROMONT

ATTENDU QU'au fil des ans, différentes résolutions ont été adoptées pour les salaires des pompiers ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'annuler les résolutions 94-10-373, 1999-06-236, 2006-01-033, 2006-11-587, 2008-01-032, 2008-04-239 et 2008-06-355.

D'adopter le tableau proposé pour les taux horaires de salaire à payer aux pompiers en vigueur le 1^{er} janvier 2009.

ADOPTÉ

2009-09-416

NOMINATION DE DEUX (2) POSTES DE LIEUTENANT À LA CASERNE 1

ATTENDU QUE deux (2) postes de lieutenant à la caserne 1 sont disponibles, suite à la démission de Monsieur Carl Gagné nommé lieutenant en janvier 2009 et suite au départ de Monsieur Michel Martin après 36 ans de bons et loyaux services;

ATTENDU QU'un affichage de poste avait été effectué à l'interne en janvier 2009 et que plusieurs candidats qui avaient la formation adéquate pour devenir lieutenant avaient posé leur candidature et ont passé les entrevues et divers tests ;

ATTENDU QU'une banque de réserve a été créée, suite à ces entrevues et à la réussite des tests et examens et que Messieurs Brunelle et Gaudreau faisaient partie de cette banque de réserve ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE nommer Messieurs Christian Brunelle et Normand Gaudreau au poste de lieutenant à la caserne 1.

8 SEPTEMBRE 2009

DE remercier Monsieur Michel Martin de toutes les années au service des citoyens et de leur sécurité ainsi que pour son implication dans la communauté et auprès des enfants de Bromont.

ADOPTÉ

2009-09-417

**LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS
MUNICIPAUX DE LA VILLE DE BROMONT**

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ladite lettre d'entente au sujet du congé sans solde à temps partiel de Madame Angèle Corriveau;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse, Madame Pauline Quinlan, et la directrice des ressources humaines, Madame Marie-Jérôme Hanoul, à signer pour et au nom de la Ville de Bromont ladite lettre d'entente.

ADOPTÉ

N.M.

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES DE SURNUMÉRAIRES

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des embauches de surnuméraires.

N.M.

**DÉPÔT D'UNE CORRESPONDANCE DE LA RÉGIE DES ALCOOLS,
DES COURSES ET DES JEUX RELATIVE À UNE DEMANDE DE
PERMIS POUR LE CENTRE DE SKI BROMONT**

8 SEPTEMBRE 2009

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite correspondance de la Régie des alcools, des courses et des jeux relative à une demande de permis pour le Centre de Ski Bromont.

N.M.

**DÉPÔT D'UNE CORRESPONDANCE DE LA RÉGIE DES ALCOOLS,
DES COURSES ET DES JEUX RELATIVE À UNE DEMANDE DE
PERMIS POUR BALNÉA**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la correspondance de la Régie des alcools, des courses et des jeux relative à une demande de permis pour Balnéa.

N.M.

**DÉPÔT D'UNE LETTRE DE REMERCIEMENTS DE LA SOCIÉTÉ
BROMONT EN ART**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite lettre de remerciements de la Société Bromont en Art.

A.M.

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 959-2009 AFIN
D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT
ADDITIONNEL DE 2 575 000 \$**

Monsieur le conseiller **PAUL M. ROLLAND** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente pour adoption, un règlement modifiant le règlement numéro 959-2009 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 2 575 000 \$.

8 SEPTEMBRE 2009

2009-09-418

**ACHAT DE BILLETS POUR LA 13^E DÉGUSTATION DE PÂTÉ
CHINOIS**

ATTENDU QUE la Fondation Horace-Boivin – Centre d’hébergement et la Fondation du Centre hospitalier de Granby tiendra sa 13^e dégustation de pâté chinois mercredi le 16 septembre 2009 à 17:30 heures ;

ATTENDU QUE le coût du billet est de soixante-quinze dollars (75 \$) pour participer à cet événement ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

D’acheter deux (2) billets pour un montant total de **CENT CINQUANTE DOLLARS (150 \$)**, pour la 13^e dégustation de pâté chinois du 16 septembre 2009.

ADOPTÉ

N.M.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Monsieur Georges Charron veut savoir quelles sont les mesures que la Ville prend concernant les routes et les rues qui sont plus en montagnes pour l’entretien suite à l’adoption du règlement relatif au contrôle de l’érosion.

- Monsieur Marcel Bundock rapporte aux membres du Conseil un problème de trous sur le boulevard de Bromont à la hauteur de la garderie. De plus, il mentionne que plusieurs arbres sont sur le point de tomber sur le boulevard de Bromont du côté de la rivière entre Iron Hill et le chemin de la Colline.

- Madame Henriette Messier félicite le Conseil pour le beau projet du Centre de recherche qui va s’implanter à Bromont. Elle rappelle que la Ville pourrait obtenir des subventions par le biais des programmes du gouvernement afin de brancher toutes les résidences à internet haute vitesse. Elle donne de l’information sur le programme « Communauté rurale branchée » et spécifie que les demandes de subventions devraient être faites conjointement avec la MRC.

- Monsieur Francis St-Denis confie sa peur face au changement de vitesse prévu sur le chemin de Gaspé et affirme que c’est inopportun que la vitesse passe de 50 km/h à 70 km/heure.

8 SEPTEMBRE 2009

- Madame Claire Mailhot renchérit sur le sujet du changement de vitesse prévu sur le chemin de Gaspé et raconte qu'elle ne se sent pas du tout en sécurité pour prendre une marche. Elle suggère également de trouver une valeur ajoutée à cette route, notamment en faisant un chemin à usages multiples.

- Madame Monique Cadrin ajoute que depuis que le chemin de Gaspé est pavé, les automobilistes roulent beaucoup plus vite et que si on permet la vitesse à 70 km/h, les voitures vont rouler à 90 km/h.

- Madame Carole Brien voudrait savoir quelle preuve les citoyens du chemin de Gaspé auront que la limite de vitesse de 70 km/h sera respectée et que ce secteur sera sécuritaire, si la vitesse est changée.

- Monsieur Lucien Lortie a vu une pancarte annonçant les travaux de la rue Shefford à 19 000 000 \$ et veut des explications puisqu'il croyait que ça coûterait 3 fois 1,4 millions de dollars.

- Madame Marie-Claude Cabana mentionne que les Amis des Sentiers n'ont pas collaboré à l'élaboration du Plan d'action de la Route Verte – pistes et sentiers, contrairement à ce qui a été mentionné. De plus, elle demande au Conseil que l'organisme les Amis des Sentiers soit au courant de ce qui se passe par rapport aux sentiers puisqu'elle trouve qu'il manque de communication depuis près d'un an. Enfin, elle voudrait savoir pourquoi les citoyens n'ont pas été informés officiellement de la tenue de l'assemblée spéciale du 4 septembre dernier.

2009-09-419

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

CATHERINE NADEAU, GREFFIÈRE